



Déclaration CGT au CCE IBM-France du 24 octobre 2018

Consultation sur la situation économique et financière de la Compagnie IBM France SAS

Devant une situation qui perdure du fait de la direction IBM et qu'elle ne cesse de dénoncer depuis 2 ans sans jamais être suivie par la majorité au CCE, la CGT a voté au CCE de septembre 2018 pour la motion suivante adoptée à l'unanimité des élus (14 voix sur 14), et qui aurait dû arriver bien plus tôt :

« Les élus du CCE mandatent son secrétaire pour saisir les tribunaux compétents que ce soit en première instance, en appel, au fond, en référé ou en la forme des référés pour qu'il soit jugé que la société, par son refus de communiquer les informations et documents sollicités, a commis une entrave au fonctionnement et aux prérogatives du CCE, et, qu'il soit ordonné la remise de ces éléments et jugé que le délai d'information/consultation n'a pas commencé à courir tant qu'ils ne seront pas transmis aux élus et à leur expert. »

Force est de constater qu'après de nouvelles réunions « improvisées » en mode dégradé et en comité restreint avec la direction, l'expert SECAFI confirme à nouveau des manques d'informations rédhibitoires dans sa « Restitution complémentaire sur les comptes analytiques 2017 et les comptes prévisionnels 2018 dans le cadre de la consultation sur la situation économique et financière de la Compagnie IBM France SAS ».

En renonçant à une action en justice parfaitement légitime et ne pouvant aboutir qu'à un succès, la majorité actuelle au CCE a non seulement à nouveau lésé les intérêts des salariés d'IBM France mais également manqué de dignité et de respect vis-à-vis de l'expert SECAFI, qu'elle avait pourtant choisi, lequel confirme en conséquence son renoncement à assister à l'avenir la majorité actuelle au CCE et de ce fait l'ensemble des élus du CCE.

La CGT IBM France s'abstient donc logiquement sur la motion présentée qui n'a pour seul but concret que de continuer à jouer la montre en faisant illusion auprès des salariés à la veille des élections aux CSE.